



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 novembre 2016**

**Le 18 novembre 2016 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de SOMMAING SUR ÉCAILLON s'est réuni dans le salon d'honneur de la mairie, suite à la convocation envoyée par M. le Maire, par lettre du **9 novembre 2016**, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. Délibérations :

Désaffiliation du SDIS au CDG59.

Participation aux frais de scolarité à l'école de Verchain Maugré 2016-2017.

Transfert de compétence « Réseaux et services locaux de communication électronique » à la CCPS.

Mise en conformité des compétences avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) de la CCPS.

Approbation du renouvellement des statuts de la CCPS.

2. Divers

Salle polyvalente  
Commune Nouvelle

3. Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Étaient présents** : Marc CARPENTIER, Roland SALENGRO, Régis STERLAY, Marie-Geneviève MAROUSEZ, Pascal GILLERON, Christophe DUMONT, Jean-Pierre GABELLE, Clarisse DESOMBREUX, Marlène DUPART.

**Était absent** : Christian LENOIR

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Marc CARPENTIER propose de nommer comme secrétaire de séance M. Régis STERLAY. A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord.

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

En préambule, M. DEANA Patrice demande l'autorisation de faire une déclaration. Il tient à remercier de vive voix la municipalité d'avoir accepté que le concert de l'harmonie de Viesly, lors des 70 ans de l'harmonie « La Renaissance » le 11 septembre 2016, se déroule dans l'église de Sommaing. Il

remercie particulièrement Clarisse Desombreux, Marie-Geneviève Marousez et Marc Delsart pour leur aide lors de cette manifestation.

Il est ensuite demandé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

Installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès verbal du conseil du 30 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **1. Délibérations**

### **a) Désaffiliation du SDIS au CDG59**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote comme suit : 1 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions. De ce fait, il donne un avis défavorable à la désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion du Nord à compter du 1er janvier 2017.

### **b) Participation aux frais de scolarité à l'école de Verchain Maugré 2016-2017.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 466 € x 8 élèves soit 3 728 € pour l'année 2016-2017 à la commune de Verchain-Maugré.

Cette somme sera versée au cours du 1er semestre 2017.

La somme de 3 728 € sera prévue au budget primitif de 2017 à l'article 6554.

### **c) Transfert de compétence « Réseaux et services locaux de communication électronique » à la CCPS.**

Après en avoir exposé les raisons, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'autoriser le transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à la Communauté de communes du Pays Solesmois ;
- d'autoriser la Communauté de communes du Pays Solesmois à adhérer au Syndicat Mixte « Nord-Pas-de-Calais Numérique » conformément à l'article L5214-27 du CGCT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité, en faveur de la proposition.

### **d) Mise en conformité des compétences avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) de la CCPS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la CCPS a adopté par délibération 2016.62 du 28 septembre 2016 la mise en conformité avec les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les propositions de prises de compétence suivantes par la CCPS:

Au titre de la compétence obligatoire « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » prévue par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage conformément à l'article L5214-16-I du CGCT ;

Au titre de la compétence obligatoire « *promotion du tourisme* », définie par l'article L134-2 du code du tourisme, conformément aux articles L5214-16-I du CGCT ;

Avec délégation de la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire à l'Office du Tourisme du Cambrésis par le biais d'une convention.

Au titre de la compétence facultative « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* », prévue à l'article L211-7 du code de l'environnement, par anticipation conformément à l'article L5214-16-I du CGCT ; Au titre des compétences optionnelles « *eau* » et « *assainissement* » par anticipation conformément à l'article L5214-16-II du CGCT ;

Avec délégation de ces deux compétences à NOREADE, déjà gestionnaire de l'eau et de l'assainissement pour le compte des quinze communes du pays solesmois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité, en faveur de la proposition.

**e) Approbation du renouvellement des statuts de la CCPS.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité, en faveur de la proposition.

**f) Installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 2 voix pour et 7 abstentions,

ACCEPTENT l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations sur la Mairie.

AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**2. Divers**

Salle polyvalente  
Commune Nouvelle

**3. Questions diverses**

**La séance est levée le 18 novembre 2016 à 22 h 20.**

<b>COMPTE-RENDU DETAILLE</b>
------------------------------

En préambule, M. DEANA Patrice demande l'autorisation de faire une déclaration. Il tient à remercier de vive voix la municipalité d'avoir accepté que le concert de l'harmonie de Viesly, lors des 70 ans de l'harmonie « La Renaissance » le 11 septembre 2016, se déroule dans l'église de Sommaing. Il remercie particulièrement Clarisse Desombreux, Marie-Geneviève Marousez et Marc Delsart pour leur aide lors de cette manifestation.

Il est ensuite demandé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

Installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès verbal du conseil du 6 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

**1. Délibérations**

**a) Désaffiliation du SDIS au CDG59**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote comme suit : 1 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions. De ce fait, il donne un avis défavorable à la désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion du Nord à compter du 1er janvier 2017.

**b) Participation aux frais de scolarité à l'école de Verchain Maugré 2016-2017.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 466 € x 8 élèves soit 3 728 € pour l'année 2016-2017 à la commune de Verchain-Maugré.

Cette somme sera versée au cours du 1er semestre 2017.

La somme de 3 728 € sera prévue au budget primitif de 2017 à l'article 6554.

**c) Transfert de compétence « Réseaux et services locaux de communication électronique » à la CCPS.**

Après en avoir exposé les raisons, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'autoriser le transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à la Communauté de communes du Pays Solesmois ;

- d'autoriser la Communauté de communes du Pays Solesmois à adhérer au Syndicat Mixte « Nord-Pas-de-Calais Numérique » conformément à l'article L5214-27 du CGCT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité, en faveur de la proposition.

**d) Mise en conformité des compétences avec les dispositions de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) de la CCPS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la CCPS a adopté par délibération 2016.62 du 28 septembre 2016 la mise en conformité avec les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les propositions de prises de compétence suivantes par la CCPS:

Au titre de la compétence obligatoire « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » prévue par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage conformément à l'article L5214-16-I du CGCT ;

Au titre de la compétence obligatoire « *promotion du tourisme* », définie par l'article L134-2 du code du tourisme, conformément aux articles L5214-16-I du CGCT ;

Avec délégation de la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire à l'Office du Tourisme du Cambrésis par le biais d'une convention.

Au titre de la compétence facultative « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* », prévue à l'article L211-7 du code de l'environnement, par anticipation conformément à l'article L5214-16-I du CGCT ; Au titre des compétences optionnelles « *eau* » et « *assainissement* » par anticipation conformément à l'article L5214-16-II du CGCT ;

Avec délégation de ces deux compétences à NOREADE, déjà gestionnaire de l'eau et de l'assainissement pour le compte des quinze communes du pays solesmois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité, en faveur de la proposition.

**e) Approbation du renouvellement des statuts de la CCPS.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote, à l'unanimité, en faveur de la proposition .

**f) Installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations**

Les conseillers municipaux s'étonnent que l'on demande une participation financière pour un projet qui leur est imposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 2 voix pour et 7 abstentions,

ACCEPTENT l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations sur la Mairie.

AUTORISENT Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**2. Divers**

**Salle polyvalente** : Roland Salengro présente un avant projet de l'extension de la salle polyvalente en vue de la mise en conformité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'ensemble du conseil décide de confier l'étude de cette extension au cabinet SELARL architecture DAMIENS et ASSOCIEES (représenté par Mme Roxanna Antonescu).

Consommation du gaz : Marc Carpentier fait état des premiers relevés de consommation du gaz effectués après la location de la salle polyvalente. Il est décidé de confirmer la décision qui avait été prise de faire payer la consommation du gaz par les locataires.

**Commune Nouvelle** : Marc Carpentier rappelle au conseil les réunions qui ont eu lieu avec la commune de Vendegies sur Ecaillon en vue d'une éventuelle fusion des deux communes. Une discussion s'engage dans laquelle tous les aspects de cette fusion sont évoqués. Avant de poursuivre plus avant ces discussions, il est demandé aux conseillers de répondre par oui ou par non à la question suivante ;

« Considérant les informations données lors de la présentation,  
Considérant que le projet sera soumis à l'approbation du conseil,  
Considérant que le projet sera soumis à la consultation de la population (réunion publique et vote),  
Etes-vous favorable à continuer les discussions avec le conseil de Vendegies en vue d'une fusion éventuelle ? »

Le vote a lieu à bulletin secret.

6 oui, 3 non, 1 nul

Ce résultat sera transmis à Vendegies (qui doit procéder à la même consultation).

Si le conseil de Vendegies donne, comme le conseil de Sommaing, un avis favorable, les discussions seront continuées.

**3. Questions diverses**

**Louis Sabos** a envoyé une carte de remerciement pour l'organisation de l'exposition en l'honneur des Poilus disparus durant la Grande Guerre.

**Parcours de Mémoire** : L'office du tourisme organise une visite du Parcours de Mémoire pour les élus (visite en autocar). Marc Carpentier y participera et invitera Louis Sabos à l'accompagner.

**ALSH** : Un groupe d'enfants fréquentant l'ALSH de Vendegies sera accueilli à Sommaing.

**Elagage** : Suite à plusieurs devis établis pour l'élagage des arbres de la rue de Denain, il est décidé de confier les travaux à l'entreprise « Nature & Co » de Verchain Maugré (M. Lupo David) pour la somme de 2500 €.

**La séance est levée le 18 novembre 2016 à 22 h 20.**